



DÉPARTEMENT de  
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 février 2026

DATE DE CONVOCATION  
20 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (présent de 18h30 à 19h20, de 19h25 à 21h15), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Martial PARIZOT), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Benjamin BONIN, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON (pouvoir de M. Bernard NAVILLON), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, Mme Christine NIRLO, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Patrice ESPINOSA (absent de 19h20 à 19h25), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Rolande CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Isabelle DELABAYS (suppléante de M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Bernard NAVILLON (pouvoir à M. Roland GOUJON), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4<sup>ème</sup> Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition énergétique.

Membres en exercice	36	Délibération n°26/02/2026/25
Présents	28	Objet : Programme d'Actions de Prévention des
Pouvoirs	05	Inondations Tille Vouges Ouche : PAPI Réalisation d'une
Votants	33	étude d'évaluation de l'impact de la Venelle sur le débit
		de la Tille et d'un aménagement du site dit « Pertes de la
		Venelle » Convention de groupement de commande

Les bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche (TVO) sont des territoires fortement exposés aux inondations, comme en témoignent les événements de 2013 ainsi que le classement en 2012 de 14 communes de ces trois bassins versants en « Territoire à Risque Important d'Inondation », au titre de la directive « Inondation ».

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) a été approuvée en 2017. La finalisation de cette SLGRI nécessite désormais d'être déclinée de manière opérationnelle par le biais d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

C'est pourquoi, afin de répondre aux enjeux de prévention du risque inondation, une dynamique collective locale se met en place au niveau des 12 principaux EPCI inclus dans le périmètre de la SLGRI pour envisager un PAPI sur les bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche.

Cette démarche associe 12 EPCI partenaires pour la coordination et l'animation du PAPI.

Il est rappelé que la démarche PAPI se conduit en deux phases, premièrement à travers un Programme d'Études Préalables (PEP) puis à travers un Programme d'Actions de Prévention des Inondations dit PAPI complet. Le PAPI TVO s'inscrit pour le moment dans sa phase de PEP avec une temporalité définie de 2025 à 2027.

C'est dans le cadre de cette phase de PEP, et afin de préparer le PAPI complet, que la Communauté de Communes Norge et Tille, en tant que cheffe de file, et 4 autres EPCI du bassin de la Tille, ont décidé de mener une étude d'évaluation commune de l'impact de la Venelle sur le débit de la Tille et d'un aménagement du site dit « Pertes de la Venelle ».

Les 5 EPCI partenaires sont :

- La Communauté de Communes Norge et Tille,
- La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- La Communauté de Communes Mirebellois Fontenois,
- La Communauté de communes Tille et Venelle,
- La Communauté de communes des Vallée de la Tille et de l'Ignon.

Cette étude vise essentiellement à :

- Évaluer l'impact du débit volumique de la Venelle sur celui de la Tille en période de hautes-eaux, pour déterminer si cela augmente, ou non, le risque d'inondation en aval, notamment sur les communes d'Arc-sur-Tille et d'Izier,
- Analyser les effets d'un éventuel réaménagement des « pertes de la Venelle ».

Les détails de cette dernière sont précisés dans la fiche action jointe en annexe à la présente.

Le coût prévisionnel de l'étude est estimé à 70 000,00 € (soixante-dix mille euros) TTC.

La répartition du reste à charge soit 17 500,00 (dix-sept mille cinq cents euros) € TTC est proposée comme suit :

	Dépenses TTC	Recettes TTC
Montant de l'étude estimé	70 000 €	
Subvention Fonds Vert		17 500 €
Subvention Fonds Barnier		35 000 €
<b>Solde à répartir</b>	<b>17 500 €</b>	

	Critère Surface (km <sup>2</sup> ) 80%			Critère population 20%			Total TTC Répartition du reste à charge final
	Surface incluse dans le périmètre	Répartition surface	Répartition du reste à charge selon le critère surface	Population incluse dans le périmètre	Répartition population	Répartition du reste à charge selon le critère population	
CC Norge et Tille	125	12.72%	1 780.26 €	17 134	27.96%	978.67 €	2 758.94 €
CC de la Plaine Dijonnaise	203	20.65%	2 891.15 €	22 682	37.02%	1 296.56 €	4 186.71 €
CC du Mirebellois Fontenois	40	4.07%	569.68 €	2 917	4.76%	166.62 €	736.30 €
CC Tille et Venelle	245	24.92%	3 489.32 €	4 682	7.64%	267.43 €	3 756.75 €
CC des Vallées de la Tille et de l'Ignon	370	37.64%	5 269.58 €	13 861	22.62%	791.72 €	6 061.30 €
							<b>= 17 500 €</b>

Ces montants sont donnés à titre indicatif et feront l'objet d'un ajustement actualisé à la signature de chaque marché afférent à la démarche.

Chaque EPCI s'engage à rembourser sa quote-part à réception du titre de recette émis par le mandataire, selon les modalités définies au sein de la convention.

Considérant que la convention (jointe en annexe), proposée par la Communauté de Communes Norge et Tille, a pour objet de définir les modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement d'un groupement de commande entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires, en vue de la passation et de l'exécution d'un marché d'étude,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation d'une étude d'évaluation de l'impact de la Venelle sur le débit de la Tille et d'un aménagement du site dit « Pertes de la Venelle » selon les conditions précitées,
- APPROUVE la Convention de Groupement de Commande entre plusieurs EPCI en vue de la réalisation de cette étude portée par la Communauté de Communes Norge et Tille,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 26 février 2026

Patrice ESPINOSA  
 Président de la Communauté de  
 Communes de la Plaine Dijonnaise,  
 Maire d'IZIER